

Transport routier d'animaux vivants et grippe porcine, l'ensemble des acteurs de la filière doit se mobiliser



Transport routier d'animaux vivants et grippe porcine, l'ensemble des acteurs de la filière doit se mobiliser

En raison de l'actualité forte sur la peste porcine PPA et du mouvement général des groupements, abattoirs, clients... l'ensemble des membres Bretons du conseil de métiers transport routier d'animaux vivants s'est réuni le samedi matin 29 septembre à Trégueux, pour échanger sur les mesures à prendre au niveau de l'OTRE.

Suite à la mobilisation des professionnels pour une matinée de travail intense, un projet de courrier à adresser à l'ensemble des abattoirs et groupements a été validé et transmis ces derniers jours en lettre recommandée.

Courrier envoyé à l'ensemble des abattoirs

Madame, Monsieur,

Les transporteurs d'animaux vivants adhérents de l'OTRE, regroupant environ 60% des entreprises spécialisées dans le transport d'animaux vivants, se sont réunis en urgence le 29 septembre 2018 à l'annonce des cas de grippe porcine constatés en Belgique.¹⁷

Tout comme vous, nous sommes conscients des problèmes liés aux risques de pandémie et de l'impérative nécessité de mettre en place des protocoles de biosécurité.

L'actualité forte de notre métier (difficultés de recrutement, hausse du gasoil, pression des associations de type L214...) fait qu'il ne sert à rien d'imaginer imposer des contraintes supplémentaires aux transporteurs qui seront dans l'incapacité de les appliquer.

Aussi, il nous paraît opportun aujourd'hui, de remettre en cause la responsabilité du dernier amenant. Si, malheureusement un animal malade est introduit dans un abattoir ou dans un élevage, il est impossible pour le chauffeur de pouvoir définir l'état sanitaire de celui-ci lors de son chargement et donc d'en être tenu pour responsable.

Nous vous proposons d'organiser une rencontre entre l'ensemble des acteurs de la filière, transporteurs, groupements d'éleveurs et abattoirs en vue d'échanger sur le contenu, la planification et les éventuels coûts induits par la mise en place de ces procédures de préventions nécessaires.

Voici les premières mesures qui nous semblent indispensables pour la gestion du risque :

- Mise à disposition, de tous les chauffeurs, de combinaisons à capuche et de gants à usage unique, de produits et matériels de désinfection (pulvérisateurs, pédiluves...) référencés par la DDPP dans chaque élevage et dans tous les abattoirs,
- Mise à disposition de plaque de triage et de rame au sein de chaque élevage,
- Installation d'un portique de désinfection (seule solution garantissant une désinfection optimale des bétailières – roues et châssis) à la sortie de tous les abattoirs,
- Mise en place d'une norme en termes de pistes de lavage (débit d'eau et pression + désinfection) et imposer ces installations dans tous les abattoirs,
- Mise à disposition des pistes de lavage après chaque transfert d'animaux, à destination ou pas de ces abattoirs, à partir du moment où le camion vide est localisé autour de cet abattoir.

Ensemble protégeons la filière porcine.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.